

0630052P
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE C. ET P. VIRLOGEUX
1 RUE DU GENERAL CHAPSAL
63201 RIOM CEDEX
Tel : 0473646100

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 26
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 25
Quorum : 13
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 10/10/2022
Réuni le : 18/10/2022
Sous la présidence de : Alain Cheraa
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

BASSIN DE FORMATION 2023
CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU BASSIN DE FORMATION RIOM
COMBRAILLES EXERCICE 2023
Cette convention désigne le collège Champclaux de Châtel-Guyon comme établissement mutualisateur pour l'exécution des dépenses liées au fonctionnement du bassin. Le montant prévisionnel de ces dépenses s'élèverait à 3500 € pour l'année.
La participation de chaque établissement sera calculée en fonction des dépenses réalisées au prorata du nombre d'élèves de l'établissement :
Montant des dépenses réalisées x nombre d'élèves de l'établissement / nombre total d'élèves
A titre indicatif le coût par élève pourrait être de 0.43 €

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0